

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 889

présenté par  
Mme Sarles

à l'amendement n° 175 de M. Pauget

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« le Parlement »

les mots :

« les commissions mentionnées au II de l'article L. 132-4. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le fait de parler du Parlement comme un tout n'est pas pertinent car il n'est unique que lorsqu'il siège en Congrès. Il faudrait donc parler des commissions mentionnées au II. de l'article L.132-4 dans le texte issu de la Commission, c'est à dire les commissions qui auditionnent le président du HCC au moment de la remise de son rapport.